

Mémoire à l'attention des négociatrices et négociateurs du budget régional bruxellois

S'appuyer sur le tissu associatif pour la continuité des services à la population : un moratoire sur les budgets des associations des secteurs de l'action sociale et la santé

Les associations jouent, à côté des services publics, un rôle démocratique vital : elles renforcent le pouvoir d'agir des citoyen·nes et font le lien avec les pouvoirs publics. Elles mettent en œuvre des missions de services (aux) publics et luttent contre les inégalités sociales, de santé, environnementales et d'accès à la culture.

Alors que Bruxelles fait face à une précarisation massive et à un sous-financement chronique du Non-marchand, la crise budgétaire actuelle (douzièmes provisoires, incertitude sur les « subsides facultatifs », allongement des délais dans les versements ...) met déjà en péril de nombreux services à la population. On pense aux équipes mobiles d'aide aux plus précaires, aux services d'hébergement d'urgence, à des « lieux de liens », à certaines initiatives de cohésion sociale et d'accès à la culture. Et cette liste est loin d'être exhaustive.

Comme le souligne le tout dernier rapport du Service Interfédéral de Lutte contre la Pauvreté, ces problèmes accentuent la sursaturation des services de première ligne, la précarisation des postes, la déshumanisation des interactions et des parcours d'aide et de soins, ainsi qu'une hausse du non-recours aux droits. L'offre était déjà bien en-deçà de la demande et les crises successives ont accentué ce différentiel.

Il est essentiel de comprendre que le secteur associatif, dans la situation actuelle, est un atout pour Bruxelles et ses habitant·es : en maintenant avec peu de moyens une multitude d'aides, de soins, d'offres éducatives et culturelles, les associations font leur part pour non seulement amortir les effets des crises y compris budgétaires, mais aussi permettre aux bruxellois·es de devenir ou rester actrices du développement de la Région, de son tissu socio-économique et de son rayonnement culturel. Soutenir ce secteur contribue à réduire les coûts pour la Région.

Nos principales revendications :

- ➔ Développer une politique qui agit sur les déterminants sociaux, environnementaux et de santé, seul moyen d'améliorer la qualité de vie des habitant·es et de réduire les besoins d'aide et de soin ;
- ➔ Ratifier et mettre en œuvre la Charte associative qui balise les relations entre pouvoirs publics et secteur associatif ;
- ➔ Aucun effet d'austérité sur le non-marchand : proscrire coupes et gel des subsides qui abîmeraient voire mettraient fin aux services rendus à la population ;
- ➔ Généraliser des financements structurels, pluriannuels et indexés afin de garantir continuité, planification et qualité des services ;
- ➔ Soutenir les services non seulement pour agir en aval mais aussi en amont, notamment dans des actions préventives, communautaires ou de promotion santé ;

- ➔ Revalorisation des métiers : plan d'attractivité (emplois structurels, revalorisation salariale, formation continue, transformation des contrats précaires en postes permanents), mesures pour prévenir et gérer les violences ;
- ➔ Simplification administrative & autonomie associative : application du principe de proportionnalité dans la justification des subsides, réduction de la bureaucratie, renforcement des espaces de concertation, application des principes de la Charte associative.

Préserver et financer durablement le secteur associatif n'est pas une dépense dispensable : c'est un investissement démocratique, social et économique. Les négociations budgétaires doivent intégrer sans concession ces mesures afin d'éviter des ruptures de services dramatiques pour la population.

Pour aller plus loin :

- La Charte associative : <https://www.dropbox.com/preview/Alain%20Willaert/cbcs%20-%20administration/archives/archives%202013/Charte%20associative%202012/Charte%20définitive%202009.pdf>
- Proposition de résolution relative au renforcement des relations entre les associations et les pouvoirs publics déposée par Mme Farida TAHAR et Mme Zakia KHATTABI : <https://www.dropbox.com/scl/fi/cmPCR9ult7e3f683v9t90/document.pdf?rlkey=cfvG2evlq8ds20qesshu9eosp&dl=0>
- Note de l'IFA au formateur du gouvernement bruxellois (janvier 2025) : <https://www.dropbox.com/scl/fi/4mws4pmdsb4ym4qf55jww/20250212-Note-au-formateur-et-annexes.pdf?rlkey=7bnuamx6db8jka0x607w4cwzd&dl=0>
- Mémoranda des secteurs associatifs : <https://cbcs.be/memorandums-associatifs-pour-une-vision-politique-social-sante-partagee/>